

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le cinq avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES - G. ESTAMPE – M. F. SAURIN -- D. NADALIN –G. NAVLET - R. BERINGUIER – C. BRANDALAC - T. MARTY - D. HENRY –C. ECK - L. COMBE - R. CLAVIE - P. EDARD – S. MESSEGUE – A. PAGES - D. SOULIGNAC - A. M. FERNEKESS – C. ROBERT - G. LE CHARPENTIER - C. ROUX – P. BOISSELIER

Absents excusés : N. BOITIER-PERLETTI - V. FERVEL-RABAYROL - M. KECHAR

Absent : F. JAUNAY

Procuration de M. KECHAR à G. CABESSUT
Procuration de N. BOITIER-PERLETTI à M. SAURIN

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphan MESSEGUE a été nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2016

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 Février 2016 est approuvé.

COMMISSION DES FINANCES

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Michel PORTES

Commune :

Section d'investissement

Dépenses

Opérations 2015 587.330,16 €

Recettes

Résultat reporté 85.002,57 €

Opérations 2015 794.027,83 €

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : 291.700,24 €

Reste à réaliser

Dépenses

219.641,93 €

Recettes

105.985,71 €

Solde final excédentaire : 178.044,02 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

3.259.048,25 €

Recettes :

Résultat reporté 300.000,00 €

Opérations 2015 3.569.136,44 €

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement de 610.088,19 €

Annexes :

CAISSE DES ECOLES

Section d'investissement

0 €

Section de Fonctionnement

Dépenses

44.977,51 €

Recettes

Excédent antérieur reporté 11.489,26 €

Recettes 2015 37.709,00 €

TOTAL

49.198.26 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement de 4.220.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les Comptes Administratifs 2015 de la commune et de la Caisse des Ecoles.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Rapporteur : Michel PORTES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Rapporteur : Michel PORTES

- **Commune :**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de _ 610.088,19 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation complémentaire en réserves au compte 1068 de 300.000,00 €,
- une affectation à l'excédent reporté de 310.088,19 €.

- **Annexe : Caisse des Ecoles**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 4,220.75 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :
- une affectation à l'excédent reporté de 4,220.75 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Michel PORTES

Madame le Maire propose une augmentation de 2% des taux fiscaux des 4 taxes pour l'année 2016.

Taxe d'habitation :	19,35 % soit un produit de 1.019.358,00 €
Taxe Foncière sur le bâti :	19,27 % soit un produit de 667.706,00 €
Taxe Foncière sur le non-bâti :	67,55 % soit un produit de 29.925,00 €
Cotisation foncière des entreprises :	22,68 % soit un produit de 121.020,00 €

TOTAL PRODUIT ATTENDU : **1.838.009,00 €**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, sur la proposition présentée, à la majorité des membres présents avec une abstention (Monsieur Alexandre PAGES).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : Michel PORTES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 de la commune et du budget Caisse des Ecoles :

Commune

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	3.727.000,00 Euros
<u>Recettes</u>	3.727.000,00 Euros

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>	1.206.000,00 Euros
<u>Recettes</u>	1.206.000,00 Euros

Caisse des écoles

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	47. 896,00 Euros
<u>Recettes</u>	47.896,00 Euros

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les propositions présentées.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA LOCATION DES « SALLES COMMUNALES » ET DU REGLEMENT D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES A COMPTER DU 15 AVRIL 2016

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle à l'Assemblée que par délibération du 17 juillet 2007, modifiée le 2 Septembre 2013, une régie de recettes pour la location de salles communales a été créée.

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il lui paraît opportun de revoir certains tarifs pour tenir compte notamment de l'évolution du taux d'inflation et des améliorations apportées à la salle des fêtes.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal de modifier à compter du 15 Avril 2016 les tarifs de la régie de recettes pour la location des salles communales de la manière suivante :

- Salle des Fêtes :

Besoins communaux et activités Municipales	Location gratuite (inchangé)	
Sociétés mutualistes, Associations boulocaines ou Associations comprenant une représentation boulocaine	Location gratuite (inchangé)	
Administrés de la commune	1 Journée:	100,00 € T.T.C.
	Week-end:	200.00 € T.T.C.
Associations extérieures à la Commune Particuliers non boulocains	1 Journée:	250,00 € T.T.C.

	Week-end:	500.00 € T.T.C
--	-----------	----------------

➤ Atelier d'art :

Associations boulocaines ou Associations comprenant une représentation boulocaine	Location gratuite (inchangé)
Administrés de la commune	15,00 € par week-end (inchangé)
Associations extérieures à la Commune Particuliers non boulocains	25,00 € par week-end (inchangé)

- De fixer à 500,00 € le montant de la caution pour dégradation du matériel et de la salle.
- De fixer à 200,00 € le montant de la caution pour non réalisation du ménage (salle, mobilier et équipements).

Madame le Maire présente également le projet de règlement d'occupation de la salle des fêtes qui tient notamment compte des nouveaux tarifs exposés ci-dessus et propose à l'Assemblée de l'approuver.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'ensemble des propositions présentées.

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AUPRES DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS TOLOSAN (PETR) POUR LA CREATION D'UN PROJET AXE VERS LA COHESION SOCIALE, ET LE VIVRE ENSEMBLE, SUR LA ZONE DU SECHOIR A BRIQUES

Rapporteur : Guy NAVLET

Monsieur NAVLET informe les membres du conseil municipal, de son souhait de porter un projet sur la zone du séchoir à briques, de politique d'aménagement orienté vers la solidarité et ce,

- pour consolider la cohésion sociale
- pour dynamiser le vivre ensemble
- pour valoriser le cadre de vie
- pour améliorer l'attractivité de notre commune.

La zone urbaine du séchoir à briques est appelée à se densifier et la nécessité de préserver des zones vertes et ouvertes est primordiale à la qualité de vie.

Cet aménagement sera accompagné de projets sociaux et culturels ayant pour objectifs d'offrir des services nouveaux et diversifiés comme une aire de pique-nique.

Monsieur NAVLET indique que l'ensemble des travaux correspondants a fait l'objet d'un devis qui s'élève à 83.000,00 € HT. Ce projet d'investissement sera inscrit sur le budget primitif 2016.

Monsieur NAVLET propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet,
- De se prononcer favorablement sur le montant du devis présenté,
- De solliciter une subvention du programme Leader auprès des services du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Tolosan pour un taux de 48 % pour financer ce projet,
- De transmettre au PETR Pays Tolosan tous les documents nécessaires à son instruction.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces propositions à l'unanimité des membres présents.

DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES « INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS - AVENANT N°4 – ANNEE 2016

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle que, dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes du Frontonnais assure pour le compte des communes, comme le faisait par le passé le Syndicat Intercommunal à la carte des communes du canton de Fronton, diverses prestations, par mutualisation de services et de moyens.

La réglementation actuelle impose la signature d'une convention pour chaque prestation assurée par la Communauté de Communes du Frontonnais pour le compte d'une commune.

Monsieur PORTES précise que cet avenant a pour objet d'actualiser les données financières en tenant compte de l'évolution de la population et des prévisions budgétaires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°4 de la convention de mise à disposition proposée, afin de bénéficier des prestations assurées par la Communauté de Communes du Frontonnais pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition présentée.

COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame Ghislaine CABESSUT, Maire de la commune de Bouloc, fait part de l'existence d'un service de Méthodes et Outils de Gestion des Ressources Humaines, mission optionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans des démarches de diagnostic d'organisation, de conduite de changement, de gestion de projet, de mise en place d'outils RH (fiches de poste, règlement intérieur, régime indemnitaire, etc.), de démarches GPEEC.

Madame Ghislaine CABESSUT, Maire de la commune de Bouloc, souhaite engager une démarche accompagnée du Centre de Gestion de la Haute-Garonne afin de mettre en place une démarche sur la Qualité de Vie au Travail.

A la suite de l'étude de faisabilité réalisée par le Centre de Gestion, Madame le Maire informe l'Assemblée que le coût du projet est de quatre mille huit cent quatre-vingt-sept euros (4887€) payables en 2 parts égales sur les exercices budgétaires 2016 et 2017.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le cahier des charges de l'intervention,
- D'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents et 6 abstentions (G. ESTAMPE, R. BERINGUIER, A.M. FER NEKES, R. CLAVIE, D. HENRY, C. ROUX) la proposition présentée.

**COMMISSION SPORTS CULTURE
LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FCPE DE BOULOC

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKES

Madame FERNEKES rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de la FCPE de Bouloc dans l'organisation du vide-grenier du 03 Avril 2016.

A ce titre, Madame FERNEKESS propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.147,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.147,00 € à la FCPE de Bouloc.

La séance est levée à 23 h 00.

Relevé des délibérations :

2016/02/01	Décisions budgétaires	Vote des Comptes Administratifs de la Commune et de la Caisse des Ecoles
2016/02/02	Décisions budgétaires	Approbation du compte de gestion du Trésorier
2016/02/03	Décisions budgétaires	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la commune
2016/02/04	Décisions budgétaires	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la Caisse des Ecoles
2016/02/05	Décisions budgétaires	Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2016
2016/02/06	Décisions budgétaires	Vote du budget primitif 2016 - Commune et Caisse ds Ecoles
2016/02/07	Décisions budgétaires	Modification des tarifs de la régie d'occupation des salles communales et du règlement d'occupation de la Salle des Fêtes
2016/02/08	Subvention d'investissement	Demande subvention LEADER auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Tolosan (PETR) pour la création d'un projet axé vers la cohésion sociale et le vivre-ensemble sur la zone du séchoir à briques
2016/02/09	Intercommunalité	Délégation de signature au Maire - Convention de mise à disposition de services "instruction des actes d'urbanisme" par la CCF - Avenant n°4 - Année 2016
2016/02/10	délibérations relatives aux titulaires et aux auxiliaires	Convention avec le CDG 31 pour une mission de conseil en organisation des ressources humaines
2016/02/11	Subvention de fonctionnement	Attribution subvention exceptionnelle à la FCPE de Bouloc

Emargements pour la séance du jeudi 11 Avril 2016 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Nathalie BOITIER – PERLETTI</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à Marie SAURIN</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Pascale EDARD</i>	<i>Guy NAVLET</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Christian ECK</i>
<i>Renée CLAVIE</i>	<i>Christine ROBERT</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Corinne ROUX</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Stéphan MESSEGUE</i>
<i>Alexandre PAGES</i>	<i>Florian JAUNAY</i> <i>Absent</i>		